



Assemblée générale

Distr. générale
4 juillet 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-quatrième session

11 septembre-6 octobre 2023

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

L'avenir du droit au travail au regard de l'action et de la riposte face aux changements climatiques et des effets de ces changements dans le contexte d'économies durables et inclusives

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution [49/11](#) du Conseil des droits de l'homme, a été établi sur la base de la réunion-débat sur l'avenir du droit au travail au regard de l'action et de la riposte face aux changements climatiques et des effets de ces changements dans le contexte d'économies durables et inclusives, qui s'est tenue le 27 septembre 2022. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme conclut que les changements climatiques ont des répercussions considérables sur la façon dont les gens travaillent. Les changements climatiques et l'action climatique modifient les économies et la manière dont les personnes travaillent. Il est temps de prendre des mesures efficaces d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, et notamment de modifier les modes de production et de consommation non viables. Une transition juste vers une économie verte et respectueuse des droits de l'homme est la seule voie viable pour limiter les effets de la catastrophe climatique actuelle et protéger les droits de l'homme, notamment le droit au travail.



I. Introduction

1. En application de sa résolution 49/11, le Conseil des droits de l'homme a tenu, le 27 septembre 2022, une réunion-débat sur l'avenir du droit au travail au regard de l'action et de la riposte face aux changements climatiques et des effets de ces changements dans le contexte d'économies durables et inclusives. Cette réunion-débat comprenait une séance d'ouverture, un dialogue thématique et une brève séance de clôture. Dans la même résolution, le Conseil a demandé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) de lui soumettre un rapport s'appuyant sur les discussions qui auraient eu lieu dans le cadre de la réunion-débat.

2. La Représentante permanente de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Katharina Stasch, a présidé la réunion-débat. La Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, Nada al-Nashif, et l'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Ahmed Ihab Abdelahad Gamaleldin, ont formulé des observations liminaires.

3. Quatre intervenants ont pris part à la réunion-débat : le Directeur général adjoint par intérim pour les politiques de l'Organisation internationale du Travail, Victor Van Vuuren ; le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques, Ian Fry ; l'Envoyé spécial pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et champion de haut niveau pour l'action climatique pour la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Mahmoud Mohieldin ; et la Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale, Sharan Burrow.

4. Le présent rapport a été établi sur la base des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la réunion-débat, en gardant à l'esprit le nombre croissant de travaux de recherche menés dans le domaine traité. Le HCDH conclut que la crise climatique actuelle menace l'ensemble de l'humanité. Cette crise fait partie des trois crises planétaires que sont les changements climatiques, la pollution et l'appauvrissement de la biodiversité¹. Dans le Résumé à l'intention des décideurs du Rapport de synthèse afférent au sixième Rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a estimé que la crise imposait de réduire fortement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre et d'appliquer des méthodes d'élimination du dioxyde de carbone afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre².

5. Les changements climatiques et l'action climatique imposent de faire évoluer les économies mondiales et la manière dont les gens travaillent. Pour que l'action climatique soit efficace, des mesures coordonnées et décisives doivent être prises aux niveaux international, national, régional, gouvernemental et individuel, notamment par les entreprises, afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à leurs effets, ainsi que pour promouvoir et protéger le droit au travail dans le contexte des changements climatiques. Une seule solution existe pour limiter les effets néfastes des changements climatiques : les États, les entreprises et les particuliers doivent immédiatement prendre des mesures concrètes pour s'acquitter de leurs obligations et responsabilités respectives en matière de droits de l'homme. Le HCDH appelle les gouvernements à adopter des politiques économiques compatibles avec les obligations qui leur incombent en matière de droits de l'homme en ce qui concerne l'action climatique, aux fins de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre générées par le travail, la production et la consommation, tout en soutenant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous³.

¹ Pour consulter les rapports du HCDH sur les changements climatiques et les droits de l'homme, voir <https://www.ohchr.org/fr/climate-change/reports-human-rights-and-climate-change>.

² Voir www.ipcc.ch/report/ar6/syr/.

³ Voir <https://climatepromise.undp.org/fr/research-and-reports/comment-faire-contribuer-la-transition-juste-la-realisation-de-laccord-de>.

II. Réunion-débat sur l'avenir du droit au travail au regard de l'action et de la riposte face aux changements climatiques et des effets de ces changements dans le contexte d'économies durables et inclusives

A. Observations liminaires

6. La Haute-Commissaire adjointe a fait observer que la crise climatique exigeait de prendre d'urgence des mesures pour permettre la transition vers des économies vertes, durables et inclusives qui transformeraient le monde du travail. Les mesures prises par les États pour protéger le climat créeraient de nouveaux emplois dans le secteur des énergies propres et renouvelables (éolien, solaire, etc.), tout en supprimant d'autres, par exemple dans l'industrie du charbon ou du gaz ou dans le secteur pétrolier. La transition vers des économies vertes serait difficile. Il était essentiel de protéger les travailleurs contre le chômage pendant cette transition et de façonner le monde du travail à l'aide de politiques qui respectent les normes en matière de droits de l'homme et accordent une attention suffisante aux droits économiques, sociaux et culturels. L'investissement dans le secteur public et l'amélioration de la situation des personnes marginalisées devaient être une priorité. L'éducation jouait un rôle primordial pour faire du travail décent pour tous une réalité. Les États devaient, sans attendre, investir davantage dans le droit des personnes à l'éducation, notamment dans l'apprentissage tout au long de la vie. Ils devaient développer des solutions d'apprentissage par l'expérience et la pratique, mettre en place des programmes de formation professionnelle inclusifs qui mettent l'accent sur les technologies respectueuses du climat, et établir des partenariats public-privé dans le domaine de l'apprentissage.

7. Les femmes jouaient un rôle essentiel dans l'économie, mais leur contribution n'était souvent pas reconnue. Il était indispensable de garantir leurs droits et leur réelle participation pour parvenir à une transition durable et à des perspectives d'équité dans le domaine du travail. Actuellement, 740 millions de femmes gagnaient leur vie dans le secteur informel. Selon la Haute-Commissaire adjointe, abandonner les économies reposant sur des combustibles fossiles permettrait d'investir dans le secteur des soins, un domaine dans lequel de nombreuses femmes occupent des emplois informels et précaires qui n'ouvrent pas droit à la sécurité sociale. Il s'agirait là d'un moyen efficace de faire respecter le droit des femmes à des conditions de travail sûres et équitables, de mettre l'accent sur le bien-être collectif et de renforcer l'économie sans augmenter les émissions. Les États devraient agir au maximum des ressources dont ils disposent pour garantir le droit à la protection sociale et l'accès aux services essentiels. Les systèmes de sécurité sociale contribueraient à réduire autant que possible les conséquences des pertes d'emploi dues à l'action climatique, en donnant accès à la formation complémentaire et en améliorant les débouchés sur le marché du travail.

8. Pour conclure, la Haute-Commissaire adjointe a dit être préoccupée par le fait qu'en réponse à la crise énergétique et inflationniste, plusieurs pays avaient intensifié l'exploitation des combustibles fossiles au lieu d'accélérer le développement des énergies renouvelables. Il était essentiel que les pays développés et la communauté internationale des donateurs soutiennent financièrement et techniquement les initiatives prises par les pays à faible revenu pour mettre en place des économies vertes, durables et inclusives.

9. M. Gamaleldin a déclaré que le droit au travail était non seulement essentiel à la réalisation d'autres droits de l'homme, mais aussi inhérent à la dignité humaine et à la justice sociale, et qu'il était primordial pour atteindre les objectifs de développement durable et appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les changements climatiques menaçaient l'existence de chacun et constituaient le défi de notre époque. La communauté internationale était chargée de relever rapidement ce défi de manière collective et efficace. Les travailleurs et les populations touchés par les changements climatiques devaient être couverts par la protection sociale, par des investissements plus larges destinés à créer des débouchés économiques et par une formation et une assistance appropriées pour les demandeurs d'emploi, en vue d'assurer une transition juste.

10. M. Gamaleldin a déclaré qu'une transition juste impliquait de maximiser les perspectives sociales et économiques créées par l'action climatique, tout en réduisant autant que possible les problèmes qui en découleraient et en gérant soigneusement ces derniers. Les pays et les entreprises du monde entier devaient, de toute urgence, accorder la priorité à la réalisation d'une transition juste. Compte tenu de l'ampleur des défis auxquels nous faisons face en matière d'environnement et d'emploi, nous n'avons ni les ressources ni le temps de traiter ces questions séparément ou consécutivement ; s'y attaquer conjointement n'était pas une option, mais une nécessité impérieuse. À l'approche de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous devons faire en sorte que cette conférence ouvre la voie aux progrès dont la réalisation est indispensable pour l'avenir. M. Gamaleldin a exhorté toutes les parties prenantes à faire preuve de la volonté politique requise pour intensifier les programmes visant à renforcer la résilience, les programmes d'adaptation et les programmes de protection sociale et pour aider les personnes les plus vulnérables.

B. Débat thématique

11. M. Van Vuuren a fait observer que les répercussions de la crise climatique se ressentaient de manière aiguë dans toutes les régions du monde. Cette crise mettait en péril la jouissance d'une multitude de droits et avait des conséquences particulièrement graves pour le droit au travail. Le travail occupait une place centrale dans l'existence de chaque être humain et était essentiel à la cohésion des sociétés et au fonctionnement des économies. Il faisait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier de l'objectif de développement durable n° 8. Dans sa Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail, l'Organisation internationale du Travail (OIT) avait reconnu que le monde du travail connaissait une transformation profonde et avait appelé à une transition juste vers un avenir du travail qui contribue au développement durable.

12. Les changements climatiques avaient toutes sortes d'incidences sur le monde du travail et constituaient l'un des plus grands obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable. Selon l'OIT, d'ici à 2030, l'équivalent de 80 millions d'emplois à temps plein devraient être supprimés, soit parce qu'il fera trop chaud pour travailler, soit parce que les travailleurs devront travailler à un rythme plus lent. En outre, certaines mesures visant à atténuer les changements climatiques ou à s'adapter à leurs effets pourraient entraîner des pertes d'emplois. Cependant, les pertes causées par les effets des changements climatiques seraient largement compensées par les créations liées aux politiques de transition écologique. De fait, ces politiques de transition s'accompagneraient d'énormes possibilités de création d'emplois. Selon les estimations de l'OIT, 24 millions de nouveaux emplois pourraient être créés d'ici à 2030 si l'Accord de Paris sur les changements climatiques était appliqué. La transition vers une économie circulaire pourrait créer 78 millions d'emplois supplémentaires et, bien que la transition vers des économies circulaires et à faible émission de carbone pourrait entraîner la perte de quelque 78 millions d'emplois, le solde, estimé à 26 millions d'emplois d'ici à 2030, serait tout de même positif. Par conséquent, ce n'était pas l'action contre les changements climatiques, mais l'inaction qui entraînerait une destruction à grande échelle des emplois et des moyens de subsistance.

13. M. Van Vuuren a déclaré qu'il ne fallait pas sous-estimer l'ampleur et la difficulté des transformations structurelles. Parmi les défis à relever figurait l'inégalité de la répartition géographique des créations et des suppressions d'emplois, ce qui expliquait pourquoi la notion de transition juste était fondamentale pour la réussite de la transition écologique, et pourquoi il était nécessaire de prendre des mesures non seulement pour gérer les effets négatifs des politiques climatiques sur la société et l'emploi, mais aussi pour en maximiser les effets positifs. En outre, la transition vers une économie verte n'aboutissait pas automatiquement à des résultats équitables et qui profitaient à tous et risquait parfois d'aggraver des inégalités existantes, en particulier pour les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones et tribaux ou les travailleurs migrants. Sur les quelque 20 millions de nouveaux emplois qui devraient être créés dans le cadre de la transition vers des énergies durables d'ici à 2030, on estimait que seuls 6 millions seraient destinés à des femmes. Toutefois, il était déjà encourageant de constater que le secteur des énergies renouvelables employait environ 32 % de femmes, contre 22 % pour le secteur de l'énergie.

14. Compte tenu de la complexité des défis, il était essentiel de s'attaquer aux inégalités et de donner aux agents du changement les moyens d'agir. Il était primordial de veiller à une transition juste pour tous et de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les droits du travail. En 2015, des représentants de gouvernements et d'organisations de travailleurs et d'employeurs avaient élaboré des principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Ces principes directeurs constituaient un cadre d'action et visaient à atteindre la durabilité environnementale en créant des emplois décents et en faisant progresser la justice sociale au moyen du dialogue social et de toute une série de mesures.

15. M. Van Vuuren a fait remarquer que le droit à un environnement propre, sain et durable et le droit au travail, ainsi que l'ensemble des normes internationales du travail, se renforçaient mutuellement. En 2022, la Conférence internationale du Travail avait adopté une résolution visant à ajouter le principe d'un milieu de travail sûr et salubre à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, afin de protéger les travailleurs et de progresser vers un avenir centré sur l'être humain. Si elle était effectuée de manière équitable, la transition vers une économie sobre en carbone permettrait de réaliser conjointement le droit au travail et le droit à un environnement propre, sain et durable, et elle garantirait un travail décent pour tous.

16. M. Fry a souligné que le droit au travail au regard des changements climatiques était un sujet complexe. De nombreuses personnes étaient forcées de quitter leur emploi en raison des effets des changements climatiques, en particulier dans le secteur agricole. Lors d'une visite au Bangladesh, le Rapporteur spécial avait pu constater les lourdes conséquences des changements climatiques sur le droit au travail. Des agriculteurs étaient forcés de quitter leurs terres agricoles en raison de sécheresses, d'inondations et d'ondes de tempête provoquées par les changements climatiques, dont les effets poussaient les gens à migrer vers les villes. Nombre de ces personnes se retrouvaient dans des établissements informels où leurs droits à l'eau et à l'assainissement, au logement et à l'alimentation étaient gravement compromis et où les possibilités de trouver un travail utile étaient limitées. La situation était particulièrement problématique pour les femmes et les enfants. De tels déplacements, en particulier dans le secteur agricole, se reproduisaient dans le monde entier. Les gens étaient forcés de quitter leurs terres et de délaisser leurs pratiques de travail traditionnelles en raison de sécheresses, d'inondations et de violentes tempêtes liées aux changements climatiques.

17. Malgré ces énormes difficultés, des organisations de la société civile tentaient d'aider les populations touchées par les changements climatiques à reconstruire leur vie et à trouver d'autres possibilités d'emploi. Au Bangladesh, le Rapporteur spécial avait entendu parler d'organisations de la société civile qui aident les agriculteurs à définir d'autres stratégies d'adaptation aux changements climatiques, notamment la culture de légumes hors sol, la mise à l'essai de cultures vivrières plus résistantes au sel et la mise en place de systèmes de captage des eaux de pluie pour améliorer l'accès à l'eau douce. Il existait de nombreux autres exemples dans le monde, bien que l'accès au financement de l'adaptation soit très limité et insuffisant pour répondre à la demande mondiale.

18. Le Rapporteur spécial a ensuite évoqué le concept de transition juste, en faisant observer qu'il était clairement attesté que des mesures avaient été prises pour que les personnes employées dans les industries des combustibles fossiles migrent vers des emplois verts et décents. La plupart d'entre elles concernaient avant tout les pays développés. Par exemple, l'Allemagne avait créé une Commission sur la croissance, les changements structurels et l'emploi, et l'Écosse, une Commission sur la transition juste, et l'Union européenne mettait en place un mécanisme pour une transition juste. Malgré ces initiatives, l'industrie des combustibles fossiles continuait d'être lourdement subventionnée, principalement sous forme d'avantages fiscaux. Selon les estimations du Fonds monétaire international, le secteur des combustibles fossiles avait reçu 4 700 milliards de dollars de subventions en 2015. D'autres, plus prudents dans leurs estimations, chiffrèrent ces subventions à environ 700 milliards de dollars. L'octroi de telles subventions plaçait cette industrie dans une position qui allait à l'encontre des obligations incombant à tous les pays de réduire leurs émissions. En outre, les entreprises utilisaient le Traité sur la charte de l'énergie pour verrouiller des contrats dans le domaine des combustibles fossiles. De telles actions étaient totalement irresponsables. De plus, de puissants lobbies de travailleurs de

l'industrie des combustibles fossiles s'opposaient fortement à la transition des pays vers des économies fondées sur les énergies renouvelables. C'était notamment le cas en Australie, où les syndicats de l'industrie des combustibles fossiles avaient fait du lobbying pour influencer sur les élections et saper les efforts de transition vers une économie plus verte.

19. Dans les pays en développement, peu d'attention était portée à la définition de stratégies pour une transition juste. Les pays en développement étaient confrontés au double défi d'assurer la justice énergétique pour leur population et de trouver en même temps des solutions pour atteindre l'autosuffisance et développer les énergies renouvelables afin de respecter les obligations mises à leur charge par l'Accord de Paris. De nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ne disposaient pas des technologies nécessaires pour faire la transition vers une économie fondée sur les énergies renouvelables et pour mettre en place les filets de sécurité dont les travailleurs qui pourraient être contraints de changer de secteur auraient besoin. Les travailleurs devraient bénéficier de formations professionnelles afin de bénéficier d'autres possibilités d'emploi, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables. Peu d'initiatives semblaient être prises, le secteur privé ayant peu d'obligations dans les pays en développement et les gouvernements n'ayant qu'une flexibilité économique limitée pour soutenir de telles actions. La promesse de versement d'une contribution importante à l'Afrique du Sud lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en 2021 constituait une exception.

20. Pour conclure, le Rapporteur spécial a affirmé que les changements climatiques avaient de lourdes conséquences sur les économies de nombreux pays en développement, conséquences qui, à leur tour, diminuaient les possibilités de millions de personnes de bénéficier du droit au travail. Ces travailleurs n'étaient pas responsables des effets des changements climatiques, contrairement aux principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre. Il était temps que les pollueurs paient pour les pertes et les dommages causés. Trop de personnes se retrouvaient dans la misère et privées de leurs droits humains fondamentaux en raison des effets des changements climatiques. La communauté internationale et en particulier les principales économies émettrices de gaz à effet de serre devaient être conscientes de leur responsabilité et soutenir ceux qui, en raison des actions des principaux pollueurs, étaient le moins à même de trouver d'autres possibilités d'emploi. Il était donc urgent de créer un fonds pour les pertes et les préjudices afin de s'attaquer à certains de ces problèmes.

21. M. Mohieldin a déclaré que, pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, il était impératif d'adopter une approche intégrée dans le cadre d'un programme de développement durable plus global. Il n'était pas réaliste d'agir pour le climat sans tenir compte des objectifs de développement durable. Après tout, l'action climatique était le 13^e objectif d'un plan d'action plus complet qui en comptait 17, dont l'objectif 8 relatif au travail décent et à la croissance économique. Pour parvenir à une transition juste vers un modèle économique à faibles émissions et résilient face aux changements climatiques, il fallait veiller à ce que l'action climatique protège la planète, les personnes et l'économie. Au cours du remplacement progressif des technologies à fortes émissions par des technologies à faibles émissions, il était impératif de veiller au respect des droits et des besoins de toutes les personnes concernées par cette transition, notamment s'agissant de leur droit au travail. Il convenait de mieux se prémunir contre la vulnérabilité des marchés du travail dans les secteurs à forte intensité de carbone confrontés à des risques liés à la transition. L'emploi et le bien-être devaient être au cœur de cette transition juste, qui, pour être réussie, devait notamment faire en sorte que tous les travailleurs disposent de passerelles efficaces vers ces nouveaux secteurs. Malgré la possibilité que certains secteurs et certaines populations subissent des pertes d'emploi directes en raison de la transition vers des économies à faibles émissions de carbone, dans l'ensemble, le développement des économies vertes devrait permettre la création de davantage d'emplois.

22. M. Mohieldin a ensuite mentionné deux initiatives. Il a indiqué qu'en amont de la vingt-septième Conférence des Parties, la présidence, les commissions régionales de l'ONU et les champions de haut niveau pour l'action climatique avaient lancé une série de cinq forums régionaux sur les initiatives visant à financer l'action climatique et les objectifs de développement durable, qui avaient rassemblé des acteurs de premier plan des secteurs public et privé dans le but d'accroître l'investissement et le financement pour réaliser les ambitions en matière de climat et atteindre les objectifs de développement. Plus de 100 projets avaient

ainsi été présentés. Des projets relatifs au climat pouvaient en outre être exécutés au niveau local pour relever les défis de la pauvreté et du chômage. À cette fin, le Gouvernement égyptien avait lancé l'initiative nationale pour les projets verts et intelligents, une initiative pionnière dans les domaines de la réalisation des objectifs de développement durable, de la lutte contre les effets des changements climatiques et de l'exécution de la transformation numérique.

23. M^{me} Burrow a déclaré qu'il n'y avait pas de crise plus grave que celle créée par notre mauvaise utilisation des combustibles fossiles. Elle a fait observer que cette crise était une crise des inégalités. L'urgence climatique imposait d'apporter des financements à ceux qui n'avaient pas créé l'urgence, mais qui en subissaient les effets. Partout, des travailleurs souffraient, et il était nécessaire de procéder à des réformes majeures pour construire un avenir juste et durable. La pandémie avait mis en évidence les lignes de fracture. Pendant la pandémie, les personnes travaillant dans les services essentiels avaient répondu présent tous les jours pour assurer notre survie, tout en percevant des salaires très bas. Le personnel infirmier, le personnel des services et des transports – tous ces travailleurs essentiels étaient non seulement mal payés, mais ne bénéficiaient pratiquement d'aucune protection en matière de santé et de sécurité.

24. Les travailleurs et leurs familles n'étaient pas en mesure de supporter les flambées des prix actuelles provoquées par l'odieuse invasion de l'Ukraine par la Russie. Face à ces crises du coût de la vie, il était essentiel d'apporter des solutions internationales. Les changements climatiques ne connaissent pas de frontières. Les solutions (par exemple, les technologies et le financement pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets) devaient être partagées, mais il nous fallait reconnaître que les personnes devaient pouvoir décider de leur avenir pour que la transition soit juste. Les syndicats devaient être présents à la table des négociations pour défendre les travailleurs déplacés et garantir les pensions de retraite pour les travailleurs âgés et les aides au revenu, à la formation professionnelle et au redéploiement pour les travailleurs plus jeunes.

25. Au cours du débat qui a suivi⁴, les participants ont déclaré que les changements climatiques représentaient une menace existentielle qui était encore plus aiguë dans les pays vulnérables. Le représentant de l'Australie a fait remarquer que les changements climatiques influeraient directement sur l'exercice plein et effectif des droits de l'homme, notamment sur les moyens de subsistance et le droit au travail, en particulier dans la région du Pacifique, où les dirigeants avaient déclaré l'urgence climatique et réaffirmé que les changements climatiques restaient la principale menace pour les moyens de subsistance. La représentante du Costa Rica a indiqué que la dégradation des écosystèmes, la pénurie d'eau, la sécheresse, les incendies de forêt, le réchauffement des océans et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques étaient quelques-uns des effets des changements climatiques qui avaient des conséquences négatives sur les conditions de travail et les moyens de subsistance de millions de personnes. Les représentants des Maldives et des Îles Marshall ont souligné la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement, qui était due au fait que leurs écosystèmes terrestres et marins fragiles et les activités économiques qui y sont liées étaient sensibles aux contaminants envahissants émis au niveau mondial et à la surexploitation, et au fait que les ondes de tempête et l'élévation du niveau

⁴ Des contributions ont été reçues des pays et organismes suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bhoutan, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Équateur, Fédération de Russie, Honduras, Îles Marshall, Iraq, Libye, Lituanie (au nom des pays nordiques et des pays baltes), Malaisie, Malawi, Maldives, Mauritanie, Népal, Pologne, Portugal (au nom de la Communauté des pays de langue portugaise), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Trinité-et-Tobago (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Tunisie, Union européenne et Viet Nam (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est). Les entités suivantes ont également soumis des contributions : Centre Europe-tiers monde, Association chinoise pour la science et la technologie, FIAN International, Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, Make Mothers Matter, Conselho Federal da Ordem dos Advogados do Brasil et Shaanxi Patriotic Volunteers Association. En raison du temps imparti, tous les représentants n'ont pas pu prendre la parole. Toutes les contributions reçues par le secrétariat sont disponibles à l'adresse suivante : <http://hrcmeetings.ohchr.org/HRCSessions/RegularSessions/51/Pages/Statements.aspx?SessionId=61&MeetingDate=27/09/2022%2000%3a00%3a00>.

de la mer dégradait les ressources en eaux souterraines douces et salinisaient les terres agricoles. Ils ont souligné que 85 % des terres des Îles Cook, de Kiribati et des Îles Marshall se trouvaient à moins de cinq mètres au-dessus du niveau de la mer, ce qui, dans l'hypothèse où la hausse des températures se poursuivrait, signifiait que des populations entières devraient inexorablement être déplacées.

26. La représentante du Viet Nam, s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, a déclaré que les changements climatiques pourraient rendre des régions entières improductives et des lieux de travail inutilisables en raison de la chaleur, ce qui entraînerait des migrations provoquées par le climat ainsi qu'une multiplication du travail informel et du chômage. On s'attendait à ce que ces effets s'accroissent au cours des prochaines décennies. La Lituanie, s'exprimant au nom des pays nordiques et des pays baltes, a signalé que d'ici à 2030, 80 millions d'emplois, y compris dans les services essentiels, pourraient être supprimés en raison de la hausse des températures. Le représentant de la Mauritanie a ajouté que les températures excessives sur le lieu de travail constituaient un risque pour la santé au travail ; par conséquent, d'ici à 2030, l'Afrique de l'Ouest devrait perdre environ 5 % d'heures de travail, soit environ neuf millions d'emplois.

27. Le représentant de l'Union européenne est convenu que la hausse des températures et les vagues de chaleur menaçaient la sécurité des personnes au travail, qu'elles exercent leur activité professionnelle à l'intérieur ou l'extérieur. Les travailleurs agricoles et forestiers étaient très exposés aux effets de la hausse des températures à l'échelle mondiale. La modification des régimes pluviométriques et les phénomènes météorologiques extrêmes perturbaient les cycles agricoles et compromettaient gravement les revenus des agriculteurs et de leurs familles. Le représentant de Centre Europe-tiers monde a ajouté que la crise climatique touchait de plus en plus les zones rurales et avait des répercussions de plus en plus fortes sur la production de cultures de subsistance. La multiplication des sécheresses, des feux et des inondations à grande échelle avait des conséquences sur les conditions de vie et le droit au travail des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Les paysans avaient toujours su mettre en place des systèmes alimentaires résilients face aux aléas climatiques. Le représentant de Centre Europe-tiers monde a cité en exemple l'ouragan Ike, qui, lors de son passage à Cuba, avait endommagé plus de 90 % des monocultures, contre moins de 50 % des exploitations agroécologiques. La plupart de ces exploitations – environ 90 % – étaient de nouveau opérationnelles deux mois après le passage de l'ouragan. De même, aux États-Unis d'Amérique, en période de sécheresse, les rendements des cultures agroécologiques de maïs et de soja avaient été supérieurs de 31 % à ceux des cultures industrielles. Le représentant de l'Iraq a noté que la pénurie d'eau et la sécheresse figuraient parmi les conséquences les plus importantes des changements climatiques, de nombreuses communautés agricoles iraqiennes ayant été contraintes de quitter leurs terres, en particulier dans les zones humides, où l'on avait constaté un appauvrissement de la biodiversité et un effondrement des écosystèmes qui avaient nui à la santé des personnes vivant dans ces endroits, compromettant ainsi leurs droits à la vie, à des conditions de vie décentes et à la santé.

28. Le représentant des Maldives a relevé la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement et a indiqué que son pays avait mis en œuvre cette année-là un plan d'action pour l'égalité des sexes en vue d'améliorer la participation et la représentation des femmes dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre des plans d'action pour le climat, afin qu'elles bénéficient des possibilités d'emploi et de formation qui en découlent dans des conditions d'égalité.

29. Les orateurs ont déclaré que le droit au travail était un droit humain essentiel, inextricablement lié aux changements climatiques. Le représentant du Sénégal a fait observer qu'il était désormais impératif, aux fins du développement, d'intégrer et de prendre en considération les enjeux climatiques dans tous les aspects des droits de l'homme. Le réchauffement climatique allait aggraver la pauvreté et la précarité de l'emploi. La lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement contribuait à l'avènement d'un monde plus sain où chacun peut travailler en toute sécurité et dans la dignité. Il fallait tout particulièrement mettre l'accent sur la promotion du travail décent pour les personnes les plus touchées par les changements climatiques. Le représentant du Conselho Federal da Ordem dos Advogados do Brasil a affirmé qu'il fallait dissocier la productivité économique de la dégradation de l'environnement et de l'utilisation irrégulière et irresponsable des ressources naturelles.

30. Plusieurs représentants ont indiqué que leurs pays s’efforçaient de soutenir le développement de nouveaux secteurs utilisant des énergies propres et la décarbonisation des secteurs existants. La représentante du Costa Rica a souligné qu’il fallait changer de paradigme dans les modèles de production et de consommation pour faire face à la crise planétaire. Les participants ont aussi fait observer que la transition devait être gérée avec soin. Comme l’a fait remarquer le représentant de l’Équateur, cette transition devait être socialement juste, inclusive et durable. Le représentant de la Pologne était du même avis. Il a affirmé qu’il était essentiel que l’action climatique s’inspire de la transition juste, concept qui donnait corps à l’approche fondée sur les droits de l’homme. S’exprimant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes, la représentante de Trinité-et-Tobago a déclaré qu’il était impératif d’envisager des moyens nouveaux et créatifs de limiter les pertes d’emplois dues à l’action climatique afin que la concrétisation de cette action ne débouche pas sur une aggravation de la vulnérabilité économique et sociale, notamment pour les plus marginalisés.

31. Les participants sont convenus que les pays devaient s’orienter vers une économie verte, comme le prévoit la Déclaration du centenaire de l’OIT pour l’avenir du travail, en prenant des mesures ambitieuses d’atténuation et d’adaptation toujours guidées par une approche qui soit fondée sur les droits de l’homme et qui tienne compte des questions de genre afin de créer des environnements inclusifs et favorables pour tous les membres de la société. Le représentant du Népal a ajouté que les personnes touchées par les changements climatiques devaient bénéficier d’une protection sociale et qu’il fallait leur créer de nouveaux emplois. En outre, la représentante de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights a fait observer que pour mener une transition juste au regard des considérations de genre, il ne fallait pas oublier que, partout dans le monde, la majorité des femmes travaillaient encore dans le secteur non structuré de l’économie, dans des petites entreprises ou avaient des emplois de bas niveau et à faible revenu. Sans réponse adéquate à l’inégalité des sexes, les femmes et les filles, en particulier celles qui étaient marginalisées et vulnérables, risquaient de se trouver encore plus exclues et de voir leurs conditions de travail devenir encore plus précaires, alors que, de manière générale, elles effectuaient une grande partie du travail critique pour la transition, par exemple l’agriculture durable et la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes.

32. La représentante de Make Mothers Matter a fait observer qu’il était temps de redéfinir le travail comme un concept global qui combine travail rémunéré et travail non rémunéré et a demandé aux États d’admettre que les multiples crises auxquelles le monde faisait face plongeaient leurs racines dans un système économique qui n’avait pas su reconnaître, valoriser, protéger et financer ce qui était essentiel à notre bien-être – les soins et l’aide à ceux qui les prodigent –, de saisir l’occasion que ces multiples crises offraient de transformer les systèmes économiques à tous les niveaux, en dépassant les logiques de croissance du produit intérieur brut et de recherche du profit à court terme, et de réorienter l’économie pour en faire une économie du prendre soin, centrée sur l’humain et au service du bien-être des personnes et de notre planète.

33. Se concentrant sur les travailleurs agricoles et le secteur agricole, le représentant de Centre Europe-tiers monde a indiqué que, selon l’article 13 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, adoptée en 2018, les États avaient l’obligation de prendre des mesures appropriées pour instaurer et promouvoir des systèmes alimentaires durables à intensité de main-d’œuvre suffisante pour contribuer à la création d’emplois décents. La représentante de FIAN International a ajouté qu’il était essentiel de mener une transition juste vers l’agroécologie, dans le respect des droits de l’homme et selon une interprétation conforme à la Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, pour mettre en œuvre face aux changements climatiques des réponses efficaces protégeant le droit au travail des travailleurs ruraux et urbains.

34. La représentante de la Libye a souligné qu’il était important d’œuvrer au développement du système de protection sociale, à l’amélioration de l’assurance sociale et à l’élaboration de programmes de formation professionnelle et d’enseignement technique pour permettre aux étudiants de se spécialiser dans les nouveaux domaines qui deviennent indispensables sur le marché du travail en raison des changements climatiques ; elle a également fait observer que les pays en conflit comptaient parmi les plus vulnérables aux dommages causés par la crise des changements climatiques en raison de leur capacité limitée à s’adapter à cette crise.

35. Le représentant du Bhoutan a rappelé que les changements climatiques ne connaissent pas les frontières. Tous les pays devaient contribuer à maintenir le réchauffement planétaire sous la barre de 1,5 °C et la coopération et la solidarité internationales étaient essentielles pour atteindre cet objectif. Le représentant de l'Iraq a demandé à la communauté internationale d'apporter une assistance technique aux pays les moins avancés et aux petits pays qui ne disposaient pas des ressources nécessaires pour mettre en œuvre des plans d'adaptation, des programmes d'action et des stratégies efficaces pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris visant à atténuer et à réduire les effets négatifs des changements climatiques. La représentante du Samoa a prié instamment la communauté internationale de partager ses connaissances, d'améliorer la collecte de données, de renforcer les transferts de technologies et de favoriser l'accès à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, afin d'opérer une transition juste, en particulier pour les pays insulaires. Le représentant des Émirats arabes unis a également souligné qu'il était important de renforcer la coopération internationale et a fait observer que la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, que son pays accueillerait en 2023, serait une excellente occasion de renouveler les engagements internationaux en faveur d'une action conjointe visant à élaborer et mettre en œuvre des solutions innovantes pour protéger le droit au travail et créer des cadres qui permettraient d'offrir aux générations futures des perspectives d'emploi prometteuses.

36. S'exprimant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, le représentant du Portugal a indiqué que l'Examen périodique universel pouvait jouer un rôle majeur dans la promotion du droit au travail dans le contexte des changements climatiques et de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'il s'agissait d'un outil décisif pour faire progresser le droit au travail.

III. Analyse de l'effet des changements climatiques sur le droit au travail

37. Les activités humaines, en émettant des gaz à effet de serre, ont engendré des changements climatiques. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que les émissions de gaz à effet de serre continuent de croître à l'échelle mondiale. Il affirme en outre que cette hausse des émissions s'explique par une consommation d'énergie, une utilisation des terres, un changement d'affectation des terres, des modes de vie et des modèles de consommation et de production non durables⁵.

38. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les 10 principaux émetteurs (Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Fédération de Russie, Japon, Brésil, Indonésie, Iran (République islamique d'), Allemagne et Mexique) ont généré ensemble 65,1 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2018⁶. Le niveau d'émissions par habitant varie, allant de 66,23, 58,27 et 37,81 tonnes par habitant au Qatar, aux Palaos et à Bahreïn, à 0,55 et 0,54 tonne au Burundi et au Rwanda⁷.

39. Le secteur des combustibles fossiles est de loin celui qui contribue le plus aux changements climatiques à l'échelle de la planète, puisqu'il est à l'origine de plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de près de 90 % de l'ensemble des émissions de dioxyde de carbone⁸. Les émissions de dioxyde de carbone provenant des combustibles fossiles et des processus industriels diminuent à un rythme inférieur à celui des augmentations des émissions dues à l'accroissement des niveaux d'activité mondiale dans les secteurs de l'industrie et de l'approvisionnement en énergie, des transports, de l'agriculture et de la construction⁹.

⁵ Voir www.ipcc.ch/report/ar6/syr/.

⁶ Programme des Nations Unies pour l'environnement, « State of the climate », Climate Action Note, 9 novembre 2021. Voir www.unep.org/explore-topics/climate-action/what-we-do/climate-action-note/state-of-climate.html.

⁷ Ibid.

⁸ Voir www.un.org/en/climatechange/science/causes-effects-climate-change.

⁹ Voir www.ipcc.ch/report/ar6/syr/.

40. Les changements climatiques entravent la jouissance effective des droits de l'homme, y compris le droit au travail. Ils ont et continueront d'avoir de lourdes conséquences sur l'emploi, le marché du travail et le monde du travail. Tous les secteurs de l'économie seront touchés par les changements climatiques, mais certains, parmi lesquels l'agriculture, la pêche et le tourisme, sont plus sensibles aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques¹⁰.

41. Plus d'un milliard de personnes travaillent dans le secteur de l'agriculture, deuxième source d'emploi dans le monde après le secteur des services¹¹. Dans les pays en développement, généralement, l'agriculture emploie une part beaucoup plus importante de la population et 40 % des effectifs de ce secteur sont des femmes¹². Les effets des changements climatiques, parmi lesquels la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes, l'intensification des sécheresses et des inondations, la variabilité des précipitations et de la pluviosité, la dégradation des terres, la pénurie d'eau et la salinisation de l'eau douce, nuiront à l'agriculture et aux travailleurs agricoles¹³, ce qui se traduira par la faiblesse des rendements des cultures et des revenus tirés de la production agricole et par une baisse de la productivité du travail en raison du stress thermique. Les mauvaises conditions de travail, les bas salaires, l'insécurité des revenus et du travail et la pauvreté sont des éléments caractéristiques du secteur agricole¹⁴. Les changements climatiques vont encore détériorer la situation des travailleurs agricoles, en particulier celle des petits exploitants qui pratiquent l'agriculture de subsistance¹⁵. Selon des recherches récentes, les températures élevées réduisent la productivité et incitent les agriculteurs à utiliser davantage les terres et à modifier leur combinaison de cultures au cours de la campagne agricole. Cette réaction atténue les effets négatifs que les températures élevées ont sur la production mais elle accentue la baisse des rendements¹⁶.

42. Les secteurs de la pêche et de la foresterie emploient environ 5 % de la main-d'œuvre mondiale¹⁷. La modification des courants océaniques et l'acidification des océans dues aux changements climatiques ont des incidences sur les cycles de pêche, qui rendent les stocks moins prévisibles¹⁸. La surexploitation de ces ressources naturelles au-delà de leur seuil de durabilité peut entraîner l'effondrement de secteurs entiers¹⁹. La pêche côtière étant directement tributaire de la biodiversité des océans et de leur capacité à renouveler les stocks halieutiques, il est essentiel de mieux gérer cette biodiversité, dans une optique de durabilité, pour préserver l'emploi dans le secteur et assurer la sécurité alimentaire.

43. Le tourisme compte parmi les secteurs les plus intensifs en main-d'œuvre et est un grand pourvoyeur d'emplois dans de nombreux pays²⁰. Il crée plus de 230 millions d'emplois directs et indirects, soit environ 8 % de la main-d'œuvre mondiale²¹. Les femmes représentent entre 60 % et 70 % de la main-d'œuvre de ce secteur²². L'élévation du niveau de la mer touche directement les zones côtières et les îles. Certaines communautés côtières sont déjà déplacées à cause des changements climatiques et certaines îles seront inhabitables d'ici à 2050, ce qui entraînera d'autres déplacements. L'impact sur la vie des populations concernées, y compris sur le marché du travail de ces îles, est énorme²³. Il en va de même

¹⁰ Lene Olsen, « The employment effects of climate change and climate change responses: a role for International Labour Standards? », Global Union Research Network discussion paper, n° 12 (Genève, BIT, 2009), p. 4.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Voir A/HRC/53/47.

¹⁶ Voir Fernando M. Aragón, Francisco Oteiza et Juan Pablo Rud, « Climate change and agriculture: subsistence farmers' response to extreme heat », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 13, n° 1.

¹⁷ Guillermo Montt, Federico Fraga et Marek Harsdorff, « The future of work in a changing natural environment: climate change, degradation and sustainability », ILO Future of Work Research Papers, n° 4 (Genève, BIT, 2019), p. 7.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Olsen, « The employment effects of climate change », p. 5.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ Ibid.

pour les régions montagneuses, qui attirent les amateurs d'escalade et de sports d'hiver. Le secteur du ski et celui des randonnées en montagne sont frappés de plein fouet par les effets de la diminution de l'enneigement à basse altitude et de la fonte des glaciers en haute altitude²⁴. Par ailleurs, les régions montagneuses, dont l'Himalaya et le plateau tibétain, jouent un rôle central dans la circulation de la mousson. Les effets que les changements climatiques ont sur les régions montagneuses pourraient modifier le flux de la mousson et en intensifier les précipitations, ce qui aurait des répercussions sur l'agriculture et le tourisme dans la région²⁵. Les pertes d'emplois sont de plus en plus fréquentes dans ces secteurs et les secteurs connexes, tels que l'hôtellerie, ne sont pas épargnés, ce qui a des incidences sur le droit au travail des travailleurs du tourisme, incidences qui ne feront que s'alourdir si rien n'est fait immédiatement²⁶. Tout cela pèsera fortement sur les pays à revenu faible et intermédiaire dont les économies dépendent beaucoup du tourisme²⁷.

44. Les changements climatiques ont de lourdes conséquences sur d'autres secteurs également, même si l'ampleur de ces conséquences peut varier. Les phénomènes météorologiques extrêmes accompagnés de vagues de chaleur nuisent directement à la santé et à la productivité des travailleurs. La fréquence accrue des stress thermiques réduit les performances des travailleurs. En effet, ralentir est un mécanisme de défense naturel contre l'exposition à la chaleur²⁸. Selon l'OIT, les estimations fondées sur les tendances d'évolution de la main-d'œuvre donnent à penser que, d'ici 2030, le stress thermique pourrait faire perdre jusqu'à 2 % des heures de travail totales, une perte de productivité qui correspond à 72 millions d'emplois à plein temps²⁹.

45. Au cours de ce siècle, une proportion importante des plus de 4 milliards de personnes qui vivent dans des zones particulièrement touchées par les changements climatiques pourraient voir leur santé, leur sécurité et leur capacité de travail se détériorer à cause de ces phénomènes³⁰. Dans la péninsule arabique, le stress thermique a fait des morts parmi les travailleurs migrants qui préparaient la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association qui s'est déroulée au Qatar, ce qui a donné lieu à de nombreux articles et analyses³¹. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, nul besoin de se projeter dans l'avenir pour constater les effets des changements climatiques sur la santé. L'exposition à la chaleur fait déjà des victimes, par exemple au Koweït. Les travailleurs migrants constituent un groupe particulièrement vulnérable dans la région³². En effet, les travailleurs agricoles, les ouvriers du bâtiment et les autres personnes qui effectuent des travaux pénibles comptent parmi les plus vulnérables à la chaleur. Par ailleurs, les lieux de travail qui ne sont pas assez climatisés ou ventilés posent également problème. Les travailleurs risquent de contracter différentes maladies, par exemple une maladie rénale chronique, d'être défigurés parce qu'ils transpirent et que leurs mains glissent, de mourir à cause d'un coup de chaleur, d'avoir une crise cardiaque ou encore de subir une vingtaine d'autres effets potentiellement mortels du stress thermique³³. Outre les vagues de chaleur, la pollution de l'air est également délétère pour les travailleurs, puisque de nombreuses sources de pollution de l'air extérieur sont également à l'origine de fortes émissions de dioxyde de carbone³⁴.

²⁴ Ibid., p. 6.

²⁵ Voir Thomas Kohler, André Wehrli et Matthias Jurek (dir. publ.), *Mountains and Climate Change: A Global Concern*. Sustainable Mountain Development Series. (Berne, Centre for Development and Environment, Direction du développement et de la coopération et Geographica Bernensia, 2014).

²⁶ Ibid.

²⁷ Voir Robert Steiger *et al.*, « Impacts of climate change on mountain tourism: a review », *Journal of Sustainable Tourism*, 19 août 2022.

²⁸ BIT, « The employment impact of climate change adaptation: input document for the G20 Climate Sustainability Working Group » (2018), p. 15.

²⁹ Ibid., p. 16.

³⁰ Ibid., p. 15.

³¹ Voir Bandana Pradhan *et al.*, « Heat stress impacts on cardiac mortality in Nepali migrant workers in Qatar », *Cardiology*, vol. 143, n^{os} 1 et 2 (2019), p. 37 à 48.

³² Voir Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Migrant workers bear the brunt of extreme heat in Kuwait: case study on climate change and heat », 10 août 2021, www.who.int/news-room/feature-stories/detail/migrant-workers-bear-brunt-extreme-heat-kuwait.

³³ Voir, par exemple, BIT, « The employment impact of climate change adaptation ».

³⁴ Voir www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/air-quality-and-health/health-impacts/climate-impacts-of-air-pollution.

46. Les effets que les changements climatiques ont sur les droits de l'homme et le droit au travail sont une conséquence directe des économies reposant sur les combustibles fossiles, dont les acteurs alimentent la catastrophe climatique en accumulant richesses et influence politique, qu'ils utilisent souvent pour gagner encore plus des uns et de l'autre, au détriment de la jouissance des droits de l'homme par pratiquement tout le monde. Passer à une économie verte au moyen d'une transition juste offre la possibilité d'atténuer les changements climatiques tout en évoluant vers des sociétés plus justes.

47. Il est indispensable d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, et cet impératif a des conséquences directes pour le monde du travail. Comme l'a souligné l'OIT, une transition juste pourrait créer de nouveaux emplois, avec un gain net d'emplois, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables, et faire en sorte que les travailleurs des secteurs des combustibles fossiles ne soient pas laissés pour compte. Selon l'OIT, la transition vers une économie verte pourrait créer des millions de nouveaux emplois dans le monde, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables, des activités d'amélioration de l'efficacité énergétique et du transport durable³⁵. Selon l'OIT, une transition juste permettrait de réduire au minimum les effets négatifs de la décarbonation sur l'emploi tout en exploitant les effets positifs. Dans ses Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, l'Organisation présente les grands principes et les grandes étapes d'une transition juste, qui comprennent la création d'un travail décent et d'emplois verts. Une transition juste peut favoriser le travail décent, en particulier pour les groupes exclus de longue date du marché du travail³⁶.

48. L'investissement dans l'action climatique crée de l'emploi dans les technologies vertes d'avant-garde. Les véhicules électriques, l'énergie solaire et éolienne et l'hydrogène vert devraient atteindre une valeur marchande de 2 100 milliards de dollars en 2030, soit quatre fois plus qu'actuellement³⁷. Le secteur solaire aux États-Unis, par exemple, crée des emplois 20 fois plus vite que l'économie en général, tandis que le plus grand marché de l'emploi dans le domaine des énergies renouvelables se trouve en Chine, 3,4 millions de personnes travaillant dans ce secteur³⁸. La création d'emplois est en effet tirée par le secteur des énergies renouvelables, entre autres³⁹. En 2021, le secteur des énergies renouvelables employait 12,7 millions de personnes dans le monde⁴⁰. Les pertes d'emplois se concentrent dans le raffinage du pétrole (perte d'environ 1,6 million d'emplois), l'extraction du pétrole brut (environ 1,4 million), la production d'électricité à partir du charbon (environ 0,8 million) et l'extraction du charbon (environ 0,7 million)⁴¹.

49. Sur les 163 secteurs analysés par l'OIT, seuls 14 ont enregistré plus de 10 000 pertes d'emplois⁴². La concentration des pertes d'emplois dans quelques secteurs s'explique par le fait que, pour atteindre l'objectif des 2 °C, il faut réduire l'activité des secteurs à forte intensité de carbone, qui, en général, sont à très forte intensité de capital et utilisent les intrants d'autres secteurs à forte intensité de capital ; une forte réduction en pourcentage de la production de ces secteurs entraîne ainsi une baisse de l'emploi relativement faible. La création d'emplois et ses effets peuvent être inégaux d'une région à l'autre. Selon les estimations de l'OIT, on constatera une création nette d'emplois dans les Amériques, dans la région Asie et Pacifique et en Europe⁴³ et, en revanche, des pertes nettes d'emplois au Moyen-Orient et en Afrique⁴⁴.

³⁵ Voir BIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018: une économie verte et créatrice d'emplois* (Genève, 2018). Disponible à l'adresse : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_638147/lang--fr/index.htm.

³⁶ Voir https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf.

³⁷ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « Technologies vertes : Il faut des politiques cohérentes pour que les pays en développement puissent en bénéficier », 16 mars 2023. Disponible à l'adresse : <https://unctad.org/fr/news/technologies-vertes-il-faut-des-politiques-coherentes-pour-que-les-pays-en-developpement>.

³⁸ Voir Sharan Burrow, « How will climate change affect jobs? », Forum économique mondial, 1^{er} décembre 2015.

³⁹ Montt, Fraga et Harsdorff, « The future of work in a changing natural environment », p. 15.

⁴⁰ Voir Agence internationale pour les énergies renouvelables et BIT, *Renewable Energy and Jobs: Annual Review 2022* (Abou Dhabi et Genève, 2022).

⁴¹ Montt, Fraga et Harsdorff, « The future of work in a changing natural environment », p. 15.

⁴² BIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018*.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid.

50. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, très peu de pays en développement ont les capacités nécessaires pour exploiter les technologies d'avant-garde, qui créeront de nouveaux emplois⁴⁵. En revanche, ces pays seront les plus gravement touchés par l'accélération des changements climatiques et, même si l'on exclut la Chine du calcul, ils seront probablement à l'origine de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre dans le monde dès 2030⁴⁶. Les pays en développement ne doivent pas être considérés comme un groupe monolithique. Leurs intérêts, même s'ils se recoupent, diffèrent en fonction de leur situation. Les petites îles, par exemple, ont temporairement réagi aux catastrophes naturelles en empruntant pour reconstruire et protéger les moyens de subsistance de leurs habitants, mais leur marge de manœuvre budgétaire s'amenuise rapidement à mesure que les changements climatiques gagnent en ampleur et en intensité⁴⁷.

51. Les gains et les pertes d'emplois n'étant pas répartis uniformément d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, la solidarité et la coopération internationales devront jouer pleinement. Les États devraient s'entraider pour favoriser une transition juste vers une économie verte qui garantisse la durabilité environnementale, le travail décent, l'inclusion sociale et l'éradication de la pauvreté dans le cadre d'une économie respectueuse des droits de l'homme.

52. Une économie respectueuse des droits de l'homme repose sur le principe selon lequel une meilleure intégration, dans les politiques économiques, des principes et obligations en matière de droits de l'homme et des engagements en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable donnera de meilleurs résultats pour les personnes et pour la planète. Pour lutter contre les changements climatiques, il est essentiel de prendre en compte les besoins des populations et les effets néfastes que les activités économiques ont sur le droit humain à un environnement sain. L'économie respectueuse des droits de l'homme oriente les politiques économiques, les politiques commerciales, les décisions d'investissement, les choix des consommateurs et les modèles d'activité en les alignant sur les droits de l'homme afin d'obtenir des résultats objectivement meilleurs pour tous. En axant les politiques économiques sur les personnes et sur la planète, cette économie se révèle être un outil précieux pour surmonter la crise climatique et guider l'action climatique.

IV. Conclusions

53. **Les changements climatiques constituent une urgence planétaire. Il faut prendre immédiatement des mesures d'atténuation pour préserver la planète et les droits de l'homme, y compris le droit au travail. Les États et les entreprises doivent atténuer les changements climatiques en s'attaquant aux modèles de production et de consommation non durables. La priorité doit être donnée à une transition juste vers une économie verte et respectueuse des droits de l'homme, qui fasse concorder droits de l'homme et économie et qui soit centrée sur les personnes et la planète.**

54. **Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 montre l'importance d'une croissance économique inclusive et durable, de l'emploi et du travail décent pour tous. S'ils ne sont pas maîtrisés, les changements climatiques compromettent la capacité des pays à atteindre l'objectif de développement durable n° 8 et pourraient réduire à néant les résultats obtenus en termes de prospérité économique, de progrès social et de réduction de la pauvreté. Les secteurs particulièrement vulnérables aux changements climatiques comptent parmi les principaux pourvoyeurs d'emplois au monde et revêtent une importance toute spéciale pour les femmes, les jeunes et les autres personnes susceptibles de se retrouver dans une situation de vulnérabilité.**

⁴⁵ CNUCED, *Technology and Innovation Report 2023: Opening Green Windows* (publication des Nations Unies, 2023).

⁴⁶ Voir Amar Bhattacharya, Homi Kharas et John W. McArthur, « Developing countries are key to climate action », The Brookings Institution, 3 mars 2023.

⁴⁷ Ibid.

55. Mener une action climatique fondée sur les droits suppose de restructurer en profondeur le secteur de l'énergie, d'éliminer progressivement les combustibles fossiles et de garantir l'accès à des énergies renouvelables sûres et abordables.

56. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il faut opérer des changements au sein des secteurs de l'économie et entre eux. La transition mondiale vers une économie durable et à faible émission de carbone se traduira par un gain net d'emplois.

57. Pour tirer parti de la révolution des technologies vertes, tous les pays, et en particulier les pays en développement, doivent se doter de politiques industrielles, énergétiques et d'innovation proactives en faveur de ces technologies. La solidarité et la coopération internationales seront essentielles pour atteindre cet objectif. Tous les pays doivent travailler ensemble pour garantir le respect des droits économiques, sociaux et culturels, y compris dans les pays les plus touchés par les changements climatiques et qui en sont les moins responsables.

58. Dans sa Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail, l'OIT a reconnu que le monde du travail connaissait une transformation profonde et a appelé à une transition juste vers un avenir du travail qui contribue au développement durable. Ses Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous et le cadre des droits de l'homme restent la base des politiques de transition juste.

V. Recommandations

59. Pour passer à une économie respectueuse des droits de l'homme, les États devraient faire converger leurs politiques économiques et leurs obligations relatives aux droits de l'homme, y compris s'agissant de respecter, protéger et réaliser le droit à un environnement propre, sain et durable. Les États et les entreprises doivent chercher à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre générées par le travail, la production et la consommation, tout en promouvant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous.

60. Les États, en particulier ceux dans lesquels le secteur des combustibles fossiles est important, devraient intégrer le coût réel de ces activités dans leur prix et mettre fin à l'exploitation des combustibles fossiles qui met en péril le climat, au soutien qu'ils apportent à l'industrie des combustibles fossiles, y compris aux nouveaux projets de prospection et d'exploitation, aux subventions et aux allègements fiscaux, et accélérer la transition vers les énergies renouvelables, comme le Secrétaire général les a exhortés à le faire. Ils devraient appliquer les recommandations sur la réduction des émissions du secteur des combustibles fossiles qui figurent dans les rapports du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

61. Les États devraient agir au maximum des ressources dont ils disposent pour garantir le droit à la protection sociale et l'accès aux services essentiels. Les systèmes de sécurité sociale peuvent contribuer à appuyer une transition juste et à réduire autant que possible les conséquences des pertes d'emplois, en offrant un accès à l'éducation continue, en améliorant les débouchés sur le marché du travail et en assurant la transition des personnes vers les emplois durables nouvellement créés.

62. Les États devraient investir davantage dans le droit à l'éducation, notamment dans l'apprentissage tout au long de la vie. Ils doivent développer des solutions d'apprentissage par l'expérience et la pratique, mettre en place des programmes de formation professionnelle inclusifs et établir des partenariats public-privé dans le domaine de l'apprentissage.

63. Les économies, les secteurs et les entreprises qui émettent ou qui ont émis des gaz à effet de serre devraient apporter une aide financière et technique à ceux qui subissent les effets de leurs actions, en particulier les pays qui n'ont pas les ressources nécessaires pour mener une transition juste, y compris au moyen de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

64. La lutte contre les changements climatiques nécessite une action commune et solidaire. Tous les États devraient donc partager les connaissances et les avantages tirés des progrès scientifiques dans le domaine des technologies vertes, ainsi que l'accès à l'éducation et à la formation, afin d'assurer une transition juste à l'échelle mondiale et de permettre à tous les pays de s'acquitter de leurs obligations concernant les droits de l'homme, tout en atténuant les changements climatiques et en s'y adaptant.

65. Lorsqu'ils œuvrent à une transition juste, les États doivent accorder une attention particulière aux préoccupations des personnes en situation de vulnérabilité et veiller à ce qu'elles participent à la prise de décisions. Il faudrait aussi accorder une attention spéciale aux régions vulnérables, telles que les régions côtières ou les petits États insulaires en développement.

66. Les gouvernements doivent faire converger leurs politiques relatives aux droits de l'homme, à l'économie, au commerce, aux investissements, à l'environnement, aux sciences, aux technologies, à l'innovation et à l'industrie et donner la priorité aux investissements durables susceptibles de faire évoluer la demande des consommateurs vers des produits plus écologiques et de stimuler les investissements dans la recherche-développement.

67. Les États devraient réformer leur secteur agricole et prendre des mesures pour établir et promouvoir des systèmes alimentaires locaux et durables, pour passer à l'agroécologie et pour préserver les droits des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes et les enfants.
